RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

10/10/2024

Le 1er vice-président du tribunal

N° E24000090 /67

Décision désignation commission ou commissaire du 10 octobre 2024 :

Vu enregistrée le 25/10/2024, la lettre par le président de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau :

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

- ARTICLE 1 : Monsieur Alain Levy est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Yves Kleiser est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée à la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, à Monsieur Alain Lévy et à Monsieur Yves Kleiser.

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024.

le 1er vice-président du tribunal

Pour copie conforme Le graffier

Michel RICHARD